



Province de Namur
Commune de Gesves



Bonjour

En juillet 2022, tu auras plus de 16 ans...

J'anticipe sur le fait que tu manifestes peut-être de la curiosité, voire de la motivation, à **rejoindre l'équipe d'animation**. Ceci est en effet possible : nous aurons besoin d'une petite quarantaine d'animateurs chaque semaine de juillet, ce n'est pas rien.

Néanmoins, l'animation ne s'improvise pas : il vaut mieux disposer de quelques outils pour gérer efficacement et avec plaisir un groupe d'enfants au sein d'une équipe d'animateurs !

Ainsi, **à Gesves, la priorité est donnée aux animateurs qualifiés !**

Un brevet d'animateur, **homologué par la Communauté française**, existe depuis 2001 : un + pour les plaines mais aussi pour ta future vie professionnelle, quelle qu'elle soit.

Tu trouveras ci-dessous quelques **informations pour entamer ta formation** avec l'asbl COALA, association qui coordonne la plaine de Gesves depuis presque 20 ans et obtenir ce fameux brevet.

Le plus simple est de visiter la page formation sur www.coala.be ; outre les infos, une **vidéo** y est téléchargeable : **des animateurs te présentent la formation !**

De plus, **la commune de Gesves peut soutenir financièrement cette démarche...** pour autant que le stage pratique de ta formation se déroule à Gesves (Regarde au verso !)

Tu dois avoir 16 ans pour entamer ton processus de formation :

- 1 semaine en résidentiel avec d'autres jeunes. A COALA, tu peux choisir : Toussaint, Carnaval, 2^e semaine de Pâques ou 1^{ère} semaine de juillet.
La prochaine session démarre donc déjà le 26 octobre, il n'est pas trop tard...
- Tu animes ensuite 2 semaines au moins (Un filon : si tu fais ton stage à Gesves ET que tu demandes un soutien financier, tu seras prioritaire pour être engagé !).
- Ensuite, tu participes à un 2^e cycle en suivant la même logique avant un dernier WE qui te permettra d'accéder au brevet.

S'inscrire est facile :

- tu envoies le document d'inscription téléchargeable sur www.coala.be
- Ou
- tu t'inscris via internet : www.coala.be / Formations / Centres de vacances (Précise bien que tu passes par un partenaire de COALA : la commune de Gesves)

Au plaisir de t'y rencontrer !

Olivier

Coordinateur de la plaine 0476 968 430 olivier@coala.be



Organisation de jeunesse pluraliste active dans le secteur extrascolaire au sens large
Organisme de Formation habilité par la Fédération Wallonie Bruxelles et l'ONE pour les Centres de vacances et l'ATL

Soutien à la formation d'animateur en centre de vacances

Par la présente, nous souhaitons t'informer de la décision du collège communal de soutenir l'engagement de ses animateurs dans un processus de formation d'animateur en centre de vacances menant au brevet agréé par la Communauté française.

Ainsi, lors de la plaine d'été, seront ajoutés au salaire :

- **100,00 €**, en cas de démarrage d'un processus (Cycle 1)
- **100,00 €**, en cas poursuite du processus (Cycle 2 et brevétisation)

Cette formation, est source d'outils d'animation et d'acquisition de compétences... à faire vivre au sein de la plaine de vacances communale de Gesves.

L'expérience à vivre au sein de cette formation et au cœur de la plaine de vacances avec les enfants devrait te permettre de développer, chez toi, autonomie et travail en équipe, responsabilité et esprit d'initiative, citoyenneté et engagement personnel... autant de qualités qui te seront utiles dans ta vie au quotidien.

Le soutien financier est limité aux jeunes qui font leur stage pratique dans le cadre de la plaine.

Un budget de 1100,00 € y est consacré.

Il est accordé par le collège communal sur base d'une **lettre de motivation** adressée à Michèle Visart, Echevine responsable de la Plaine de vacances. Ce courrier doit être accompagné :

- d'un accusé de réception du Coordinateur comme animateur à la plaine 2022
- d'une copie de l'inscription à une formation d'animateurs organisée par un organisme habilité précisant les coordonnées de l'organisme et les dates de formation.
- d'une copie de la facture éditée pour la participation à la cette formation

Priorité sera donnée aux jeunes dont le dossier est communiqué avant le 2 avril pour une formation organisée avant le 11 juillet 2022. Si le budget n'est pas épuisé, les dossiers rentrés après cette date seront traités par ordre d'arrivée.

Des formations sont organisées à Toussaint, à Carnaval, à Pâques et début juillet. Renseigne-toi !

A toutes fins utiles, nous te donnons les coordonnées d'organismes habilités. La liste complète peut être consultée sur le site **www.centres-de-vacances.be** :

- CEMEA asbl – 8, Rue de Sluse 4000 Liège – wallonie@cemea.be
- COALA asbl – 10, Rue Sur la Reppe 5300 Gesves – olivier@coala.be
- Résonance asbl – 43, Rue de la Charité 1210 Bruxelles – info@resonance-formation.be
- Ocarina asbl – 55, Rue des tanneries 5000 Namur – namurl@ocarina.be

Tu peux aussi contacter Christophe Duez (Coordinateur ATL - 0476/968 426) ou Olivier Geerkens (Coordinateur Plaine – 0476/968 430) pour toute info complémentaire ainsi que les coordonnées de jeunes qui ont profité de ce soutien les années précédentes et qui pourront te relater leur expérience...

Gageant que ce soutien t'aidera à « faire le pas » vers la formation et une animation de qualité, nous t'adressons nos meilleures salutations.

Le collège